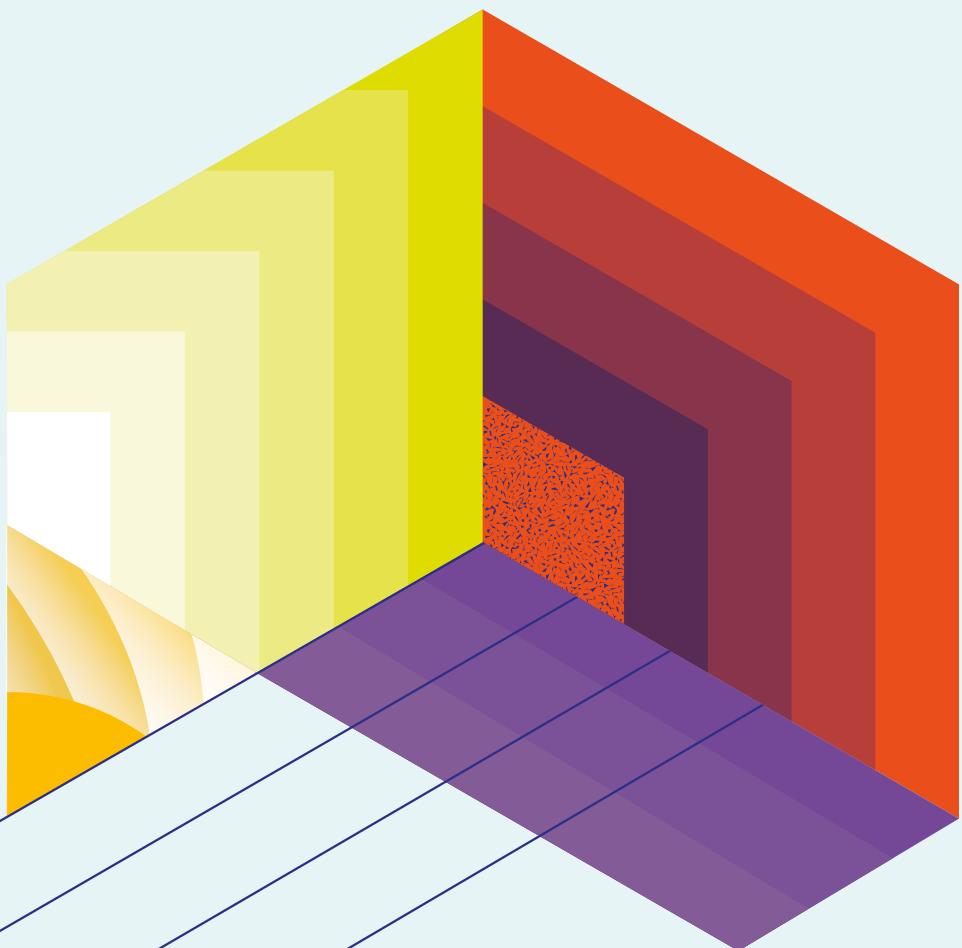
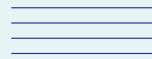
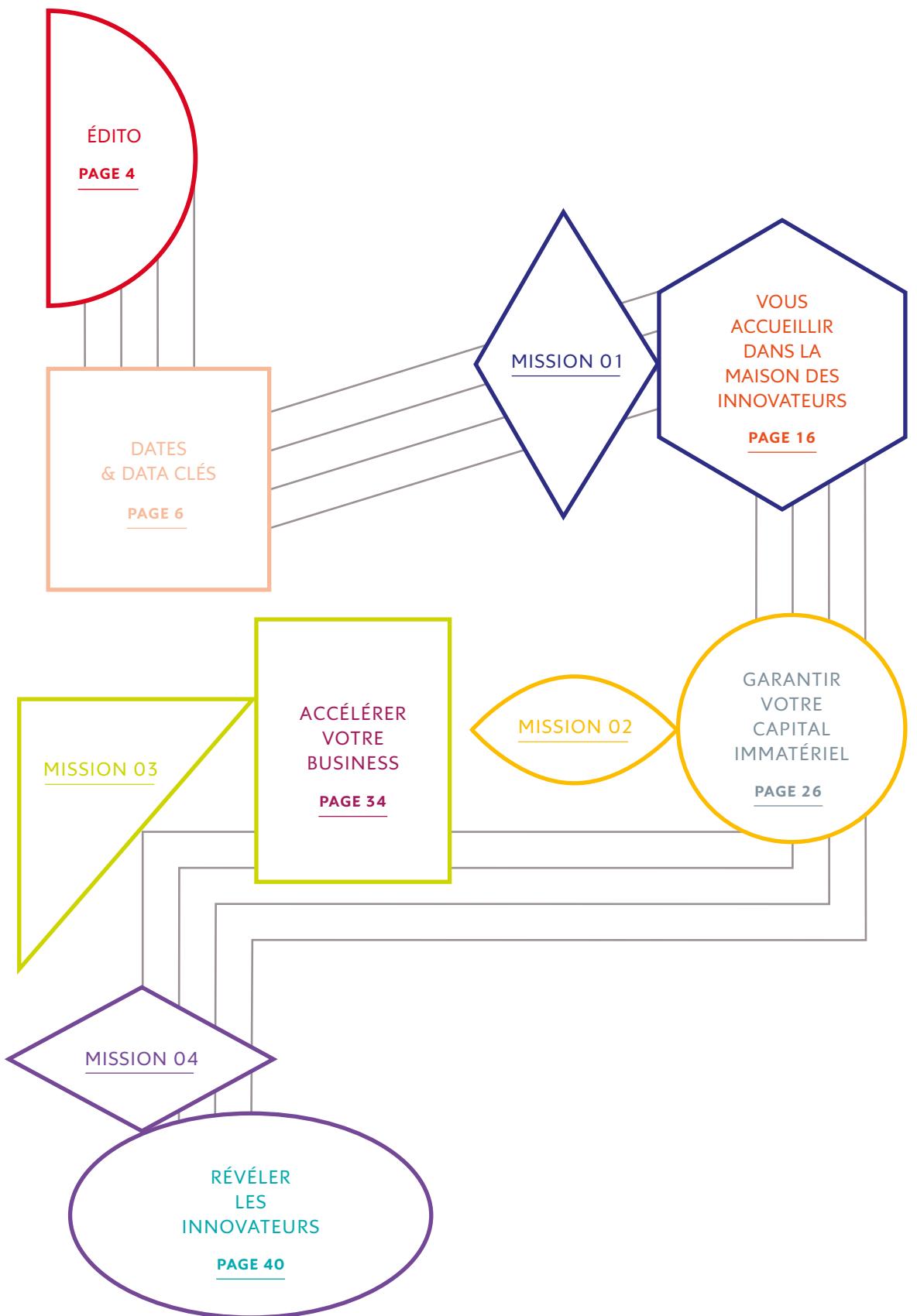
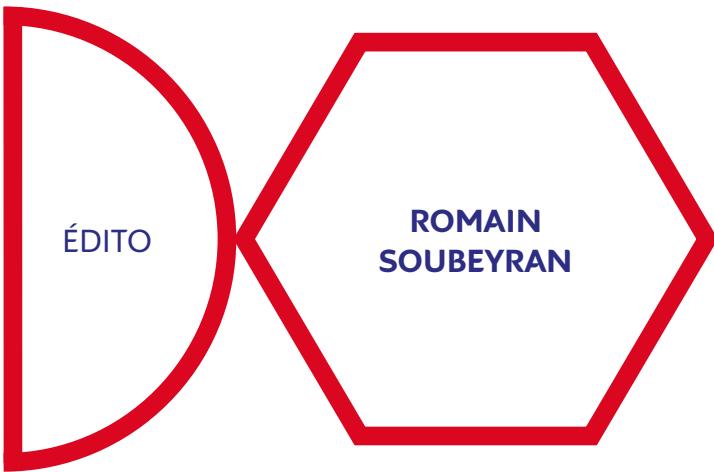


RAPPORT
ANNUEL

2017

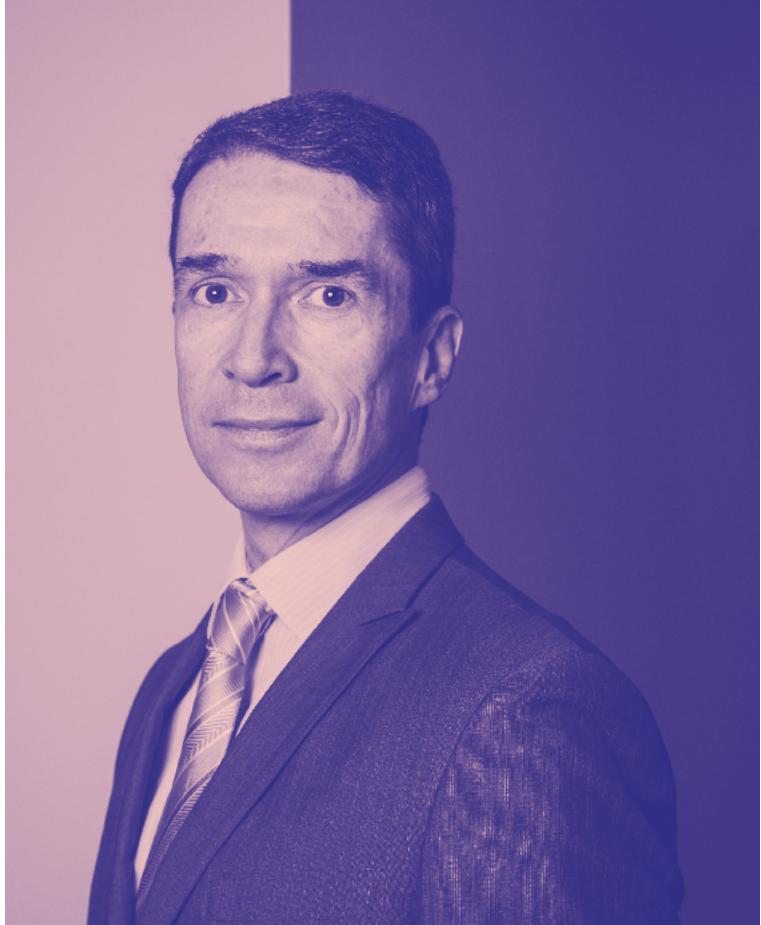






4 4

L'INPI DOIT SE PROJETER
DANS L'AVENIR POUR
ACCOMPAGNER TOUJOURS
MIEUX LES ENTREPRISES
ET STIMULER LEUR
COMPÉTITIVITÉ.



Le rôle de l'INPI dans l'accompagnement des PME et la compétitivité par l'innovation est aujourd'hui très largement reconnu. Cette mission à forte valeur ajoutée, nous nous devons de la renforcer dans notre action au quotidien. C'est dans cette perspective que plusieurs actions majeures ont été conduites en 2017 afin de construire un socle solide sur lequel bâtir durant les prochaines années. À cet égard, la nouvelle organisation de l'INPI, effective depuis le 1^{er} septembre dernier, permet de renforcer notre efficacité, au service de la croissance des entreprises françaises.

Le Contrat d'objectifs et de performance 2017 - 2020 (COP), signé début 2017 avec notre ministère de tutelle, définit notre feuille de route pour les prochaines années.

En 2017, l'effort s'est concentré d'une part sur l'accompagnement des PME, maintenant élargi de façon volontariste à l'écosystème des start-up, et d'autre part sur l'amélioration de nos services aux déposants.

Pour les entreprises, y compris les plus petites, protéger dès que possible la technologie, la marque, le logo, le nom de domaine, le design d'un produit ou d'un service doit être une priorité absolue dès le démarrage du projet afin de sécuriser leurs actifs immatériels.

En matière d'accompagnement, notre présence sur le terrain s'est renforcée avec près de 4 200 visites en entreprise. L'offre de formation a également évolué, notamment pour en améliorer la pédagogie, de façon à répondre au mieux aux attentes de nos clients. De nouveaux services, tels que la cartographie des inventions brevetées ou la bourse Brevets, ont été lancés.

Parallèlement, l'INPI a ouvert en accès gratuit les données issues du Registre national du commerce et des sociétés (RNCS). Voulue par le législateur, cette ouverture doit permettre la création de nouveaux usages et l'émergence de services innovants à valeur ajoutée pour l'économie. Alors que seulement douze licenciés payants accédaient à ces données début 2017, près de 600 licences gratuites ont été octroyées pendant l'année.

Concernant l'amélioration de nos services aux déposants, les procédures liées aux marques, dessins et modèles et indications géographiques ont été intégralement numérisées en 2017. La dématérialisation totale de nos démarches est donc aujourd'hui une réalité. Ces nouveaux services garantissent la fluidité des échanges avec nos déposants et contribuent à garantir la qualité des titres.

Alors que le monde se transforme à grande vitesse, l'INPI, grâce à la qualité de ses agents, de ses outils et de son fonctionnement, doit se projeter dans l'avenir pour accompagner toujours mieux les entreprises et stimuler leur compétitivité.

Afin de structurer cette vision, un travail de prospective a démarré pour éclairer les enjeux stratégiques de l'INPI. Il devra définir de façon concrète la trajectoire et les perspectives de l'Institut dans les prochaines années au-delà du COP en cours. L'objectif final est d'accroître encore l'apport de l'INPI à la compétitivité de l'économie française sur le long terme.



DATES & DATA CLÉS



**5 - 8 • 01**

L'INPI partenaire de la French Tech au CES Las Vegas.

**18 • 01**

Cérémonie des voeux au personnel de l'INPI en présence de Christophe Sirugue, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances chargé de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation, et d'Agnès Paillard, présidente du Conseil d'administration de l'INPI.

**20 • 01**

Homologation de l'IG « granit de Bretagne ».

**1 - 2 • 02**

L'INPI présent au Salon des Entrepreneurs de Paris avec plus de 800 visiteurs sur son stand.

**15 • 02**

Ouverture de la nouvelle boutique sur [inpi.fr](#).

**03**

Renouvellement de la convention de coopération entre l'INPI et l'EUIPO.

**9 - 10 • 03**

L'INPI au cœur de la défense des droits de la PI lors du Forum européen de la propriété intellectuelle organisé par l'UNIFAB.

**27 • 03**

Publication du palmarès 2016 des principaux déposants de brevets.

**29 • 03**

Parution du décret maintenant le statut dérogatoire contractuel pour les métiers PI.

**4 • 04**

Mise à disposition gratuite des comptes annuels du Registre national du commerce et des sociétés.

**11 • 04**

Signature du Contrat d'objectifs et de performance 2017 - 2020 (COP) liant l'INPI à l'État.

**24 • 04**

Lancement de la bourse Brevets.

**5 • 05**

Ouverture des données des nouvelles immatriculations, modifications et radiations de sociétés inscrites au Registre national du commerce et des sociétés.

**2 • 06**

30^e commission mixte entre l'INPI et le SIPO (Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine).

**15 - 17 • 06**

L'INPI présent à Viva Technology.

**27 - 28 • 06**

4^e édition de la French Touch Conference à New York.

**17 • 07**

Lancement de la cartographie des inventions brevetées.

**01 • 09**

Mise en place de la nouvelle organisation de l'INPI.

**20 • 09**

Lancement de la nouvelle offre de formation Académie INPI.

**25 • 09**

Labellisation des lauréats 2016 - 2017 du Pass French Tech.

**02 • 10**

Dématerrialisation de la chaîne de la dépense au sein de l'INPI.

**16 • 10**

Dématerrialisation totale des dépôts de marques, dessins et modèles et inscriptions.

**16 • 10**

Assemblée générale du CNAC.

**17 • 10**

Signature d'un accord de coopération entre l'INPI et l'INAO en matière d'indications géographiques.

**14 • 11**

Obtention du certificat ISQ OPQF pour nos activités de formation à la PI.

**21 • 11**

1^{re} Master Class PI sur la propriété industrielle à Station F.

**1 • 12**

Homologation de l'IG « porcelaine de Limoges ».

**6 • 12**

Cérémonie des Trophées INPI de l'innovation à la Gaîté Lyrique.

**13 • 12**

Signature d'un nouvel accord de coopération entre l'INPI et l'OEB.

**15 • 12**

Publication de l'étude « Entreprises privées déposantes de brevets en 2016 ».

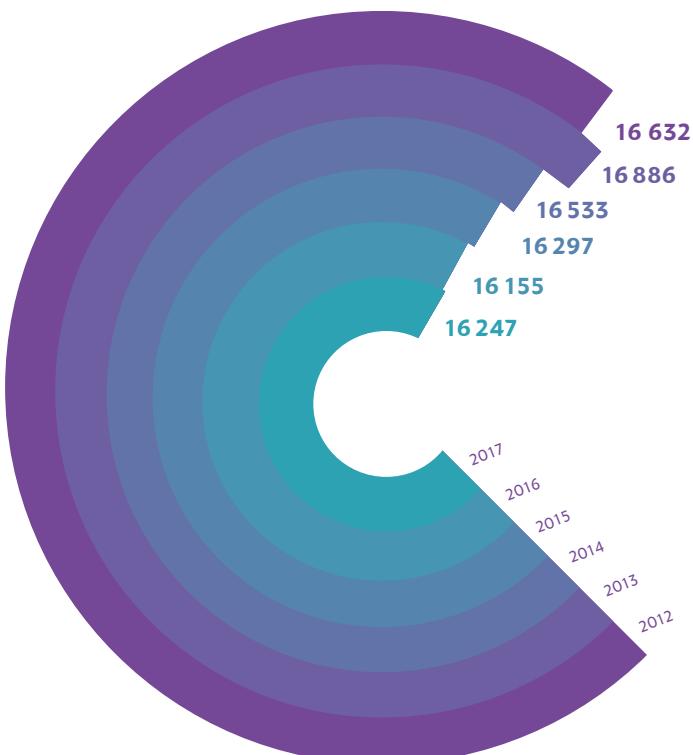


LES DÉPÔTS DE TITRES



Les Brevets

Nombre
de brevets déposés



10 Ⓛ 10



34 645
ENVELOPPES SOLEAU

dont

16 645
E-SOLEAU

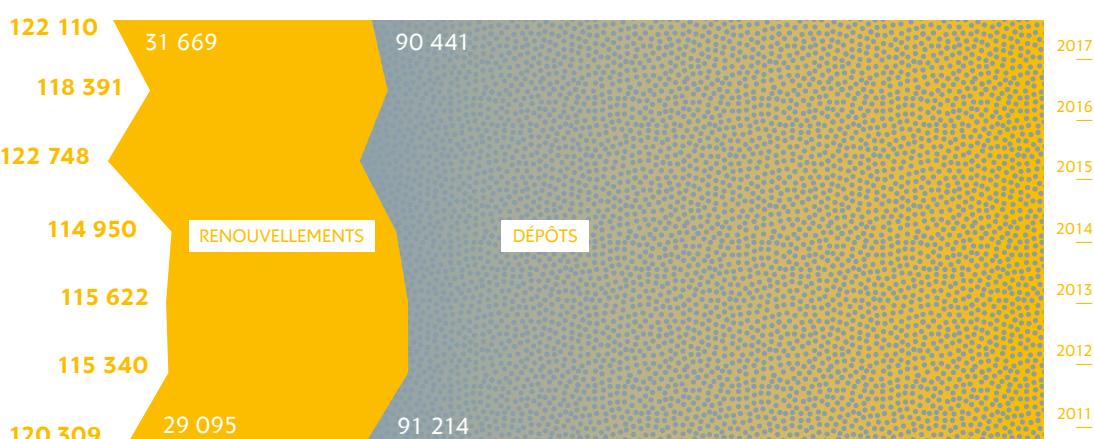


142 KM
D'ARCHIVES CONSERVÉES



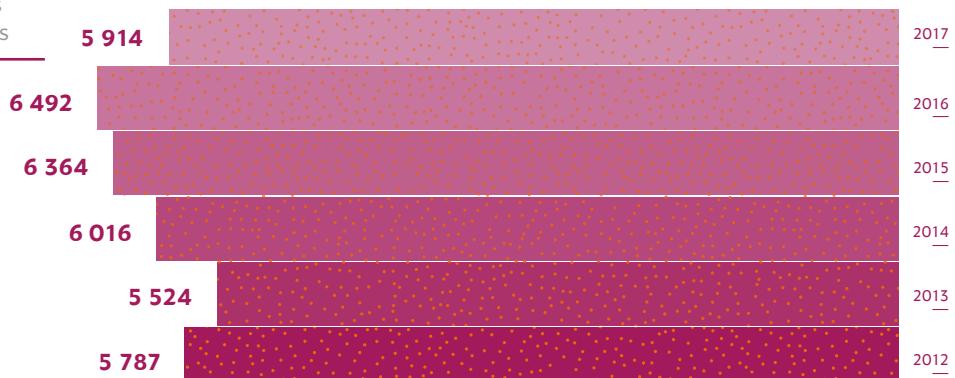
Les Marques

Nombre de marques
déposées



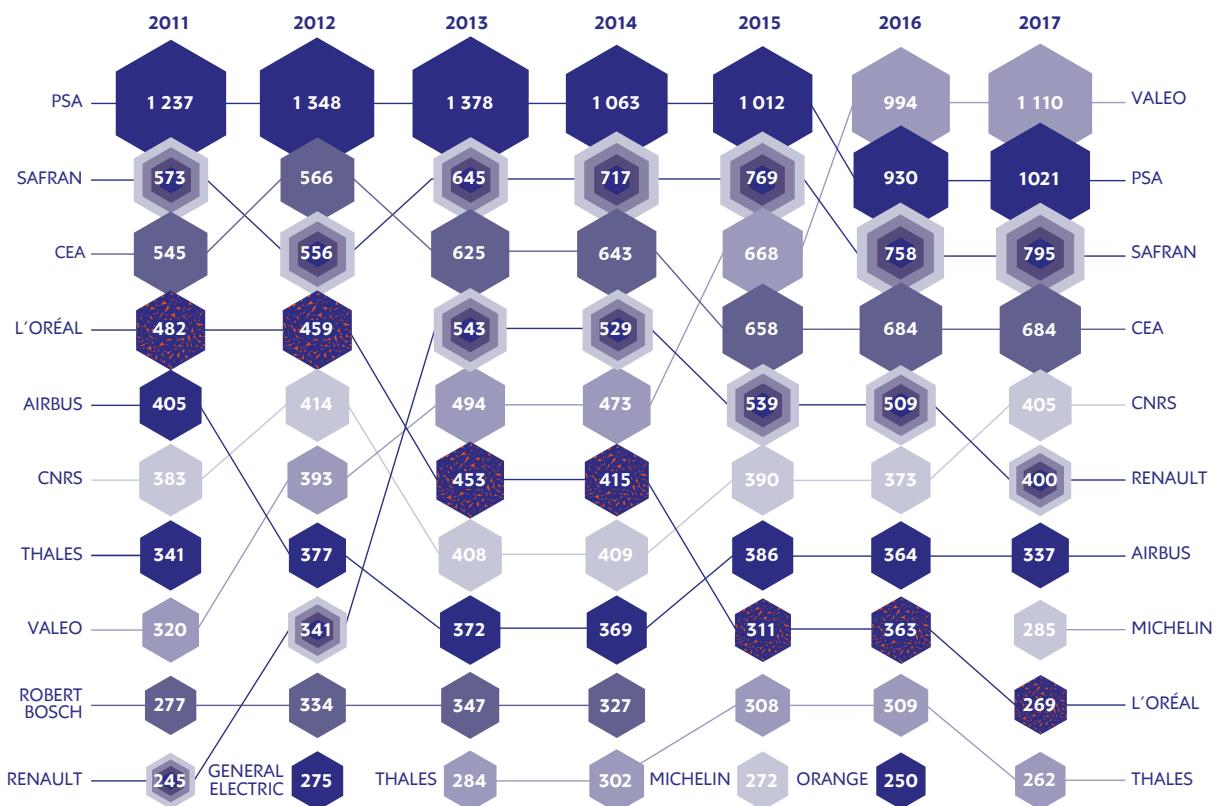


Les Dessins & Modèles

Nombre de dessins
et modèles déposés

TOP 10 DES DÉPOSANTS DE BREVETS

EN NOMBRE DE DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES AUPRÈS DE L'INPI EN 2017

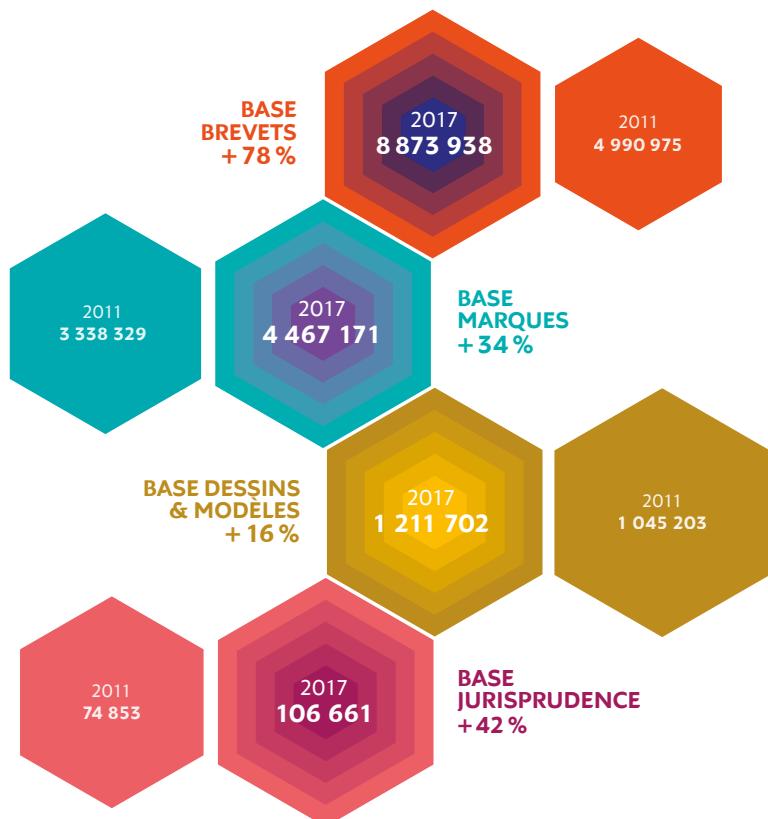
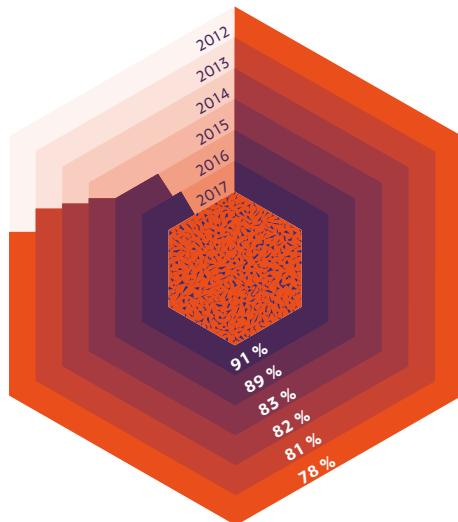


AU CŒUR DU NUMÉRIQUE

B

Les brevets en e-dépôts

Part des dépôts électroniques dans le total des dépôts



Les bases de données en ligne

Nombre de données PI en accès libre et gratuit et leur taux d'évolution de 2011 à 2017

Ainsi que les bases

RNCS : MISE EN ACCÈS GRATUIT DES DONNÉES

817
LICENCES PI ET RNCS

BREVETS DU XIX^E SIÈCLE

470 000 DOCUMENTS

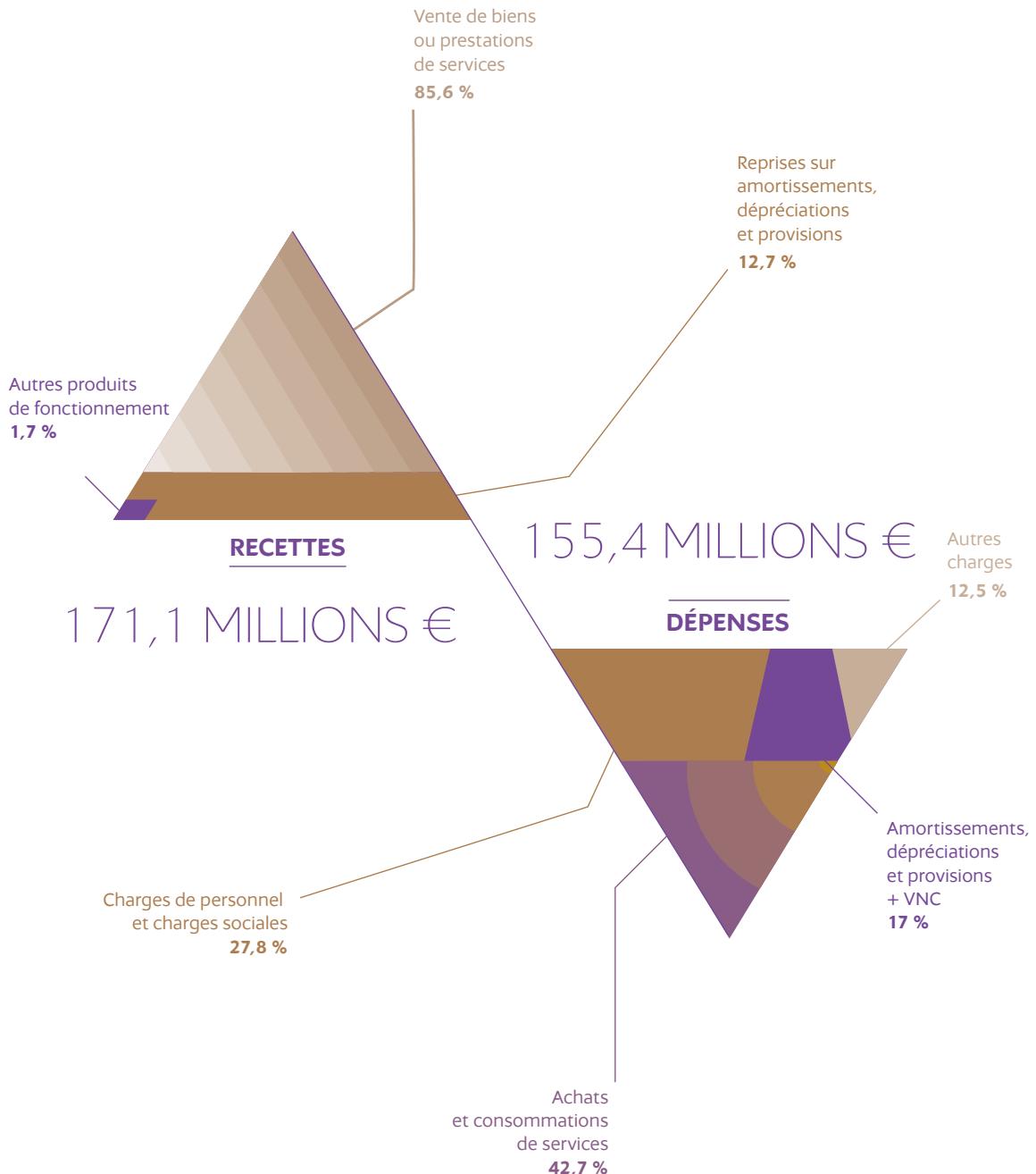
INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

3 IG HOMOLOGUÉES



LES MOYENS
D'ACTIONS

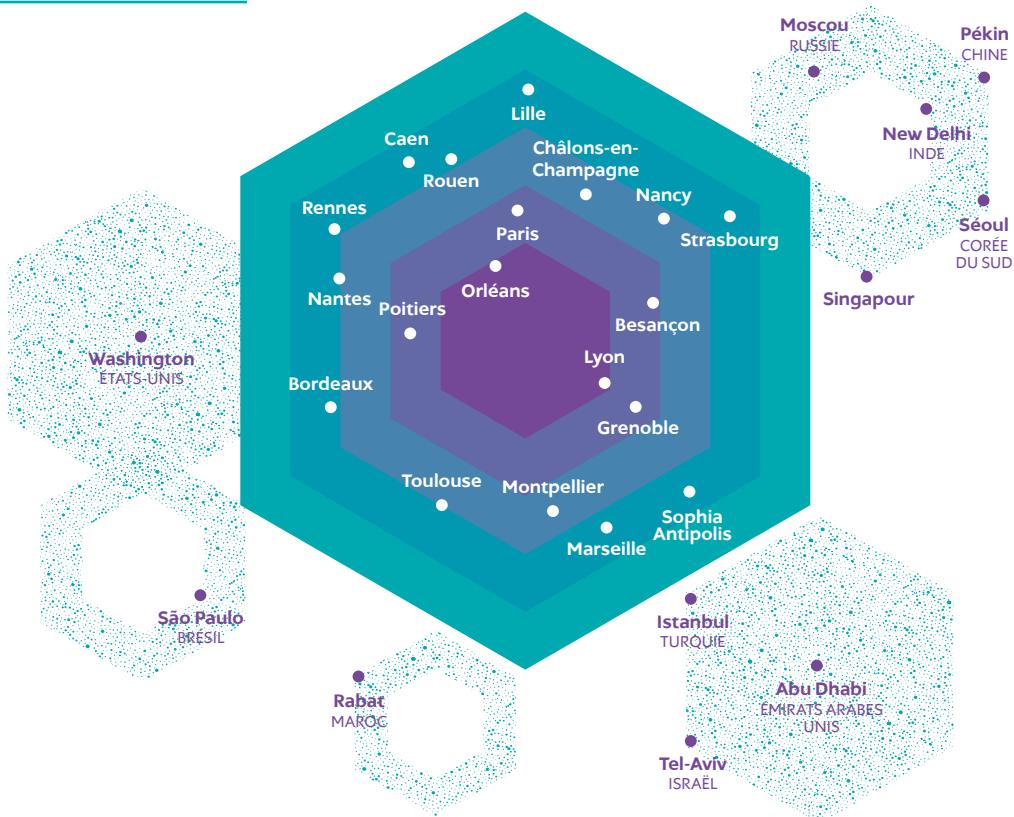
Compte de résultat



LES MOYENS D'Actions

19 implantations en France
11 zones stratégiques
à l'international

14 14



La formation professionnelle
des collaborateurs

NOMBRE DE COLLABORATEURS FORMÉS

655
en 2011



649
en 2017

JOURS DE FORMATION

3 883
en 2011



3 528
en 2017



UNE INFLUENCE À TOUS LES NIVEAUX

**Entreprises
sensibilisées
en 2017**

**Entreprises inscrites
à la Master Class PI
en 2017**

4 296

54

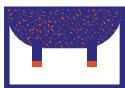
425

4 151

**Prédiagnostic PI
en 2017**

**Visites en entreprise
en 2017**

AUPRÈS DES ÉTUDIANTS



7015
étudiants formés
en 2017

AU NIVEAU INTERNATIONAL



1605
en 2017

**actions
d'accompagnement
à l'international
en 2016**

15
15

La lutte contre la contrefaçon

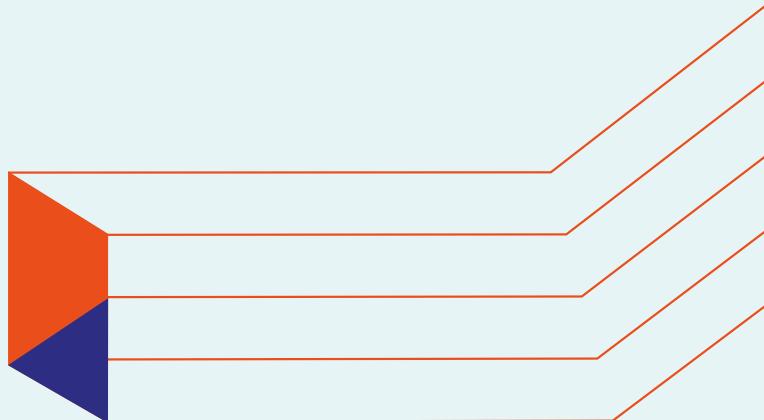
255
actions sur la PI
et la contrefaçon
en 2014

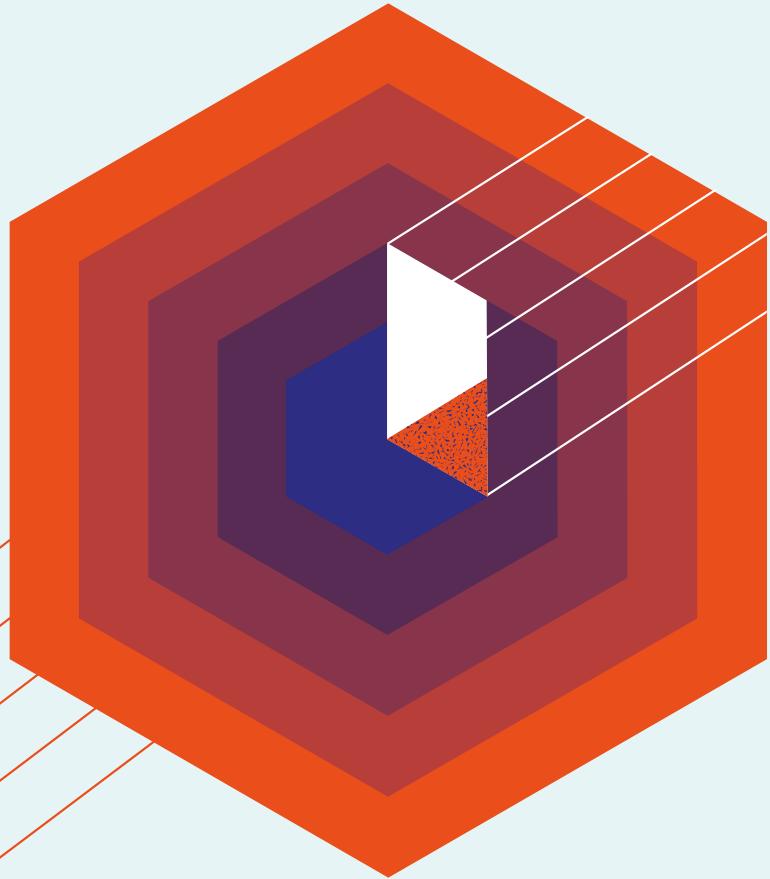
356
en 2017

MISSION 1

Vous accueillir dans la
Maison des innovateurs

VOUS
ENTREZ
AVEC UNE
IDÉE.





VOUS
RESSORTEZ
AVEC UN
PROJET.



UNE MAISON OUVERTE

Dans un contexte de compétitivité mondiale accrue, la capacité d'innovation des entreprises est essentielle pour transformer leurs avantages concurrentiels en croissance durable.

L'INPI est engagé aux côtés de l'État pour les accompagner dans ce processus, dont les enjeux dépassent la seule dimension économique.

Plus largement, il s'agit de renouer avec une véritable culture de l'innovation que la France, berceau de la créativité et des inventions remarquables, se doit de revendiquer.

PERMETTRE À CHACUN DE TRANSFORMER L'INNOVATION EN VALEURS

❖ Une valeur économique

Une stratégie d'innovation efficace permet à toute entreprise d'augmenter son chiffre d'affaires, de gagner en parts de marché, de bénéficier d'un réel avantage concurrentiel et de se positionner en leader. Au niveau national, l'innovation est un levier de croissance et de compétitivité majeur : création de flux économiques, attraction des investisseurs, valorisation de la recherche, de l'exportation, création d'emplois, etc.

❖ Une valeur patrimoniale

À travers son portefeuille de titres, l'entreprise enrichit son capital immatériel et dispose de sources de revenus tangibles. Collectivement,

tous les titres déposés à l'INPI font partie de notre patrimoine, reconnus par l'État comme « Trésors Nationaux » et inspirations pour de nouvelles innovations.

❖ Une valeur sociétale

L'innovation appelle l'innovation. C'est un état d'esprit, une culture qui doit irriguer l'entreprise et le pays tout entier. Par leur parcours, leur audace, leurs succès, nos innovateurs jouent un rôle miroir pour chacun d'entre nous.

❖ Une valeur d'image

Valoriser ses créations, ses innovations, c'est décupler sa crédibilité auprès de ses concurrents, clients et partenaires, notamment financiers.



L'INPI SIGNE SON CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2017 - 2020

Le 11 avril 2017, l'INPI et le ministère de l'Économie et des Finances ont signé le Contrat d'objectifs et de performance liant l'INPI à l'État pour la période 2017 - 2020. Ce nouveau contrat s'inscrit dans la continuité, avec pour ligne directrice un plan d'action orienté vers le service aux clients. Ce plan vise à offrir des outils de protection plus performants et plus satisfaisants à l'ensemble des parties prenantes : qualité des titres délivrés, dématérialisation des procédures et mise à disposition gratuite de données de grande fiabilité, nouveaux services à haute valeur ajoutée, compétences renforcées des collaborateurs et gestion raisonnée des ressources.

L'INPI AU CŒUR DE L'INNOVATION

L'INPI est un établissement public, entièrement autofinancé, placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, au cœur de la démarche de création et d'innovation des entreprises françaises. Il agit en faveur du développement économique par ses actions de valorisation de l'innovation :

- enregistrement et délivrance des titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, enveloppes Soleau) et réception / instruction des demandes d'indication géographique / tenue du Registre national du commerce et des sociétés (RNCS) ;

→ accompagnement quotidien des innovateurs dans la création, le déploiement et l'optimisation de leur stratégie d'innovation, à travers différents programmes de formation ainsi que des produits et services dédiés ;

→ mise à disposition de ressources telles que la documentation juridique et technique complète, l'accès à des bases de données en accès libre sur les brevets, les marques, les dessins et modèles ;

→ contribution active à l'élaboration du droit de la PI et représentation de la France dans les instances communautaires et internationales compétentes ;

→ relais majeur de la lutte anti-contrefaçon, en charge du secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon (CNAC) ;

→ acteur du rayonnement de l'innovation « à la française ». Chaque année, l'INPI désigne ainsi ses Talents les plus prometteurs, décerne ses Trophées aux acteurs exemplaires et dévoile les Trésors d'innovation que lui seul détient.

UNE MAISON CONNECTÉE

L'INPI a poursuivi la refonte de sa présence en ligne, principalement autour de la dématérialisation de ses démarches. En visant une expérience totalement digitale, l'INPI opte pour une approche inédite et innovante.

UNE PLATEFORME E-COMMERCE RÉINVENTÉE

La rubrique Services & Prestations d'inpi.fr fait peau neuve en 2017. Des améliorations notables, accompagnées d'une réflexion sur l'offre client grâce notamment à :

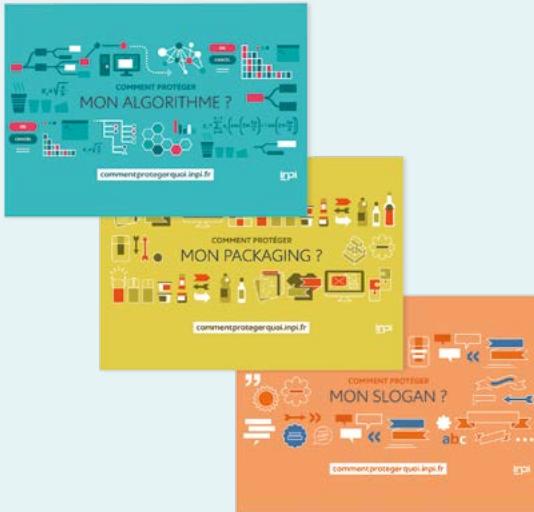
- un accès direct vers des fiches produits détaillées ;
- plus de produits forfaitisés ;
- un pré-remplissage des formulaires en mode connecté ;
- le récapitulatif des commandes dans l'espace client avec détail des commandes ;
- le suivi des commandes avec statut.

UNE ARCHITECTURE DE PRODUITS ET SERVICES ORIENTÉE CLIENT

❖ Recherches sur mesure

Antériorité d'une création, environnement concurrentiel, veille technologique... Les experts de l'INPI réalisent des recherches approfondies et spécifiques concernant les brevets, les marques, les dessins et modèles, les sociétés ou la jurisprudence. Autant de domaines tactiques pour nouer des partenariats, investir un secteur ou encore lutter contre les contrefacteurs.





« COMMENT PROTÉGER QUOI ? » S'ENRICHIT

Base de données, algorithme, slogan, objet connecté, packaging... La webapp « Comment protéger quoi ? » évolue constamment pour donner aux clients de l’Institut toutes les informations et leur permettre d’obtenir la bonne protection en fonction de leur projet.

❖ Données en accès libre

Grâce à ses données uniques sur les brevets, les marques, les modèles ou les entreprises, l’Institut met à disposition des services à forte valeur ajoutée, source d’intelligence économique. Un gisement qui ne cesse de croître et compte aujourd’hui des millions d’informations stratégiques.

❖ Aides et accompagnement

L’INPI propose à travers sa gamme Coaching un accompagnement personnalisé visant à mieux transformer le potentiel d’innovation et rendre les entrepreneurs pleinement acteurs de leur stratégie.

❖ Copies et enveloppes

Pour établir la preuve de l’existence de créations et des actes qui y sont associés, l’Institut offre la possibilité de prendre date avec des enveloppes et d’obtenir les copies ou certificats nécessaires à la vie de l’entreprise.

❖ Études et ressources

À tout moment, la bibliothèque digitale est ouverte pour consulter, télécharger et partager les documents stratégiques, réglementaires ou pratiques, essentiels à la connaissance et à la maîtrise de son secteur.

LA DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES SE POURSUIT

Afin de répondre aux besoins clients, l’INPI s’est engagé vers la dématérialisation complète de ses services. Depuis le 16 octobre, les dépôts de marques, de dessins et modèles et les inscriptions aux registres PI se font ainsi uniquement par voie électronique. Accessibles via inpi.fr, les différents portails se sont enrichis de nouvelles fonctionnalités permettant notamment de suivre en temps réel l’état d’avancement de la procédure d’examen ainsi que de répondre en ligne aux notifications.

L’INPI EST SUR PINTEREST

Détenteur d’un fonds iconographique unique, l’INPI s’installe en 2017 sur Pinterest pour inspirer les créateurs et faire rayonner les talents et le patrimoine culturel français.

UNE MAISON ENGAGÉE

Afin de garantir la qualité de ses services et de construire un socle pour les prochaines années, l'INPI s'est résolument engagé dans un parcours d'évolutions. Qu'il s'agisse des ressources humaines, du pilotage de la fonction finances, du contrôle interne ou de l'amélioration du droit pour ses clients, l'INPI agit sur le long terme.

GBCP ET NOUVELLE NORME COMPTABLE

Depuis 2016, l'Institut a mis en œuvre le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) qui structure l'information financière en comptabilité budgétaire de caisse, comptabilité générale en droits constatés et analytique. Ce passage a été un succès pour l'Institut qui est devenu l'un des premiers opérateurs à appliquer cette nouvelle gestion, s'inscrivant dans le cadre d'une politique de gestion plus performante et d'optimisation de l'utilisation des ressources. Cette nouvelle gestion s'appuie sur une comptabilité budgétaire en autorisations d'engagement et en crédits de paiement et a permis en 2017 un pilotage plus fin et rigoureux des dépenses. Depuis deux exercices, l'INPI a appliqué la nouvelle norme comptable pour les établissements publics et a procédé à des changements de méthodes comptables.

Depuis 2016, le chiffre d'affaires est constaté lors de la réalisation des prestations. La visibilité sur l'activité et la valeur économique de l'Institut s'en trouve améliorée.

CERTIFICATION DES COMPTES

L'INPI s'est engagé dans une politique de certification des comptes depuis 2012. Les états financiers 2015, 2016 et 2017 ont été certifiés sans réserve.

CONTRÔLES INTERNES

Afin de maîtriser les risques sur l'ensemble de ses activités, l'INPI a déployé un dispositif intégrant les contrôles internes comptable et budgétaire définis par la réglementation. Celui-ci permet d'identifier et hiérarchiser les risques dans tous les domaines, de bénéficier d'une vision consolidée avec la mise à jour des risques majeurs et de leur niveau de contrôle, et de sécuriser sa trajectoire stratégique et financière.

LA FONCTION ACHATS ÉVOLUE

L’Institut poursuit la professionnalisation de la fonction achats et se tourne, avec l’aide de la Direction des achats de l’État (DAE), vers la mutualisation de ses achats dans une perspective de performance économique.

UN DIALOGUE SOCIAL NOURRI

En 2017, le dialogue social a été important en raison de l’évolution de l’organisation de l’INPI, de la dématérialisation des procédures de PI et des nombreux projets à forts impacts RH (évolution du statut du personnel, démarche Qualité de vie au travail, etc.).

ÉVOLUTION DU STATUT DU PERSONNEL

Dans le but d’améliorer son attractivité, de faciliter les recrutements, mais aussi d’améliorer les conditions d’emploi et la rémunération de ses collaborateurs, l’INPI a engagé avec les organisations sociales une réflexion sur l’évolution du statut de son personnel.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

L’INPI a développé de nouvelles actions dans le cadre de sa politique QVT (places de crèche, prestations logement pour les nouveaux recrutés, etc.). Par ailleurs, l’INPI compte aujourd’hui près de 45 % de ses effectifs en télétravail. Enfin, l’Institut déploie un important programme de formation pour assurer la montée en compétences de ses collaborateurs.

UNE CONTRIBUTION ACTIVE À L’ÉLABORATION DU DROIT DE LA PI

2017 a été marquée par la participation à la préparation de l’ordonnance et du décret porté par le ministère de la Justice concernant les mesures nécessaires à l’adaptation du droit français au règlement européen sur le brevet unitaire et à l’accord sur la juridiction unifiée des brevets, actuellement en cours de consultation auprès des parties prenantes. L’année s’est aussi distinguée par la poursuite du travail de transposition de la directive européenne rapprochant les législations des États membres sur les marques, la préparation des dispositions législatives et réglementaires concernant la demande provisoire de brevet ou encore l’opposition brevet. Ces trois dernières propositions seront intégrées au projet de loi PACTE qui devrait être présenté au Parlement avant mi-2018.

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION NF 461

Renouvelée pour trois ans, cette décision de l’AFNOR atteste de la conformité du système d’archivage électronique (SAE) Archidata de l’INPI aux normes NF Z 42-013 et ISO 14641-1. Le respect de ces normes assure l’intégrité, la traçabilité et la fiabilité des documents archivés. Archidata fait partie des dix SAE certifiés par l’AFNOR en France à fin 2017.

UNE MAISON MOBILISÉE

Le 1^{er} septembre, la Direction générale de l'INPI a fait évoluer son organisation afin d'assurer la réussite du COP 2017 - 2020 tout en garantissant plus de transversalité. La Direction des ressources humaines a donc travaillé sur l'accompagnement RH de cette réorganisation. En 2017, près de 120 opérations de recrutement / mobilité, dont plus de 70 recrutements, ont été réalisées. Ces recrutements se sont pour l'essentiel concentrés sur le cœur de métier de l'INPI (ingénieurs brevets, juristes marques, etc.). Une démarche de reconnaissance de l'expertise a été mise en place, ce qui devrait permettre en 2018 d'identifier et de reconnaître les domaines d'expertise détenus.

LE CONSEIL D'ADMINI- STRATION

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

Agnès Paillard

Présidente

Vice-présidente
d'Airbus France

Didier Hillion

Vice-président

Directeur de la propriété
intellectuelle de Renault

Eric Careel

Président de Sculpteo et Invoxia

Anne-Laure Nabat-Flecher

Représentante des milieux industriels
intéressés à la protection de la
propriété industrielle

Frédéric Torloting

Gérant L. E. M. PROJECTS

Guylène Kiesel Le Cosquer

Présidente de la Compagnie nationale
des conseils en propriété industrielle

Laure Reinhart

Directrice des partenariats
innovation de Bpifrance

La Directrice des Affaires civiles et du Sceau

Ministère de la Justice

Le Directeur du Budget

Ministère de l'Action
et des Comptes publics

Le Directeur des Affaires juridiques

Ministère de l'Économie
et des Finances

Le Directeur général de la DGE au ministère de l'Économie et des Finances

Le représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Bruno Bernos

Représentant le personnel de l'Institut
national de la propriété industrielle

Hocine Ihaddadene

Représentant le personnel de l'Institut
national de la propriété industrielle

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Romain Soubeyran

Directeur général de l'Institut national
de la propriété industrielle

Danièle Dudal

Agent comptable de l'Institut national
de la propriété industrielle

Pierre Brunhes

Contrôleur budgétaire
au Contrôle Général Économique
et Financier (CGEF) – ministère
de l'Économie et des Finances
et ministère de l'Action
et des Comptes

◆ LE COMITÉ EXÉCUTIF

Romain Soubeyran
Jean-Marc Le Parco
Philippe Cadre
Martine Clément
Nicolas Sennequier
Thierry Montero
Florence Galtier

◆ LE COMITÉ DE DIRECTION

Romain Soubeyran

Directeur général

Jean-Marc Le Parco

Directeur général délégué

Danièle Dugal

Agent comptable

Valérie Hochet

Directrice de la communication

Frédéric Caillaud

Directeur de l'innovation

Philippe Cadre

Directeur de la propriété industrielle

Jérémie Fénichel

Directeur du département des brevets

Marie

Rouleaux-Dugage

Directrice du département des marques, dessins et modèles

Anne Dufour

Directrice du département des données

Joris Reppert

Directeur du département administratif

Martine Clément

Directrice de l'action économique

Véronique Spannagel

Directrice du département réseau national

Hélène Salaville

Responsable du service de l'offre client

Vincent Carré

Responsable du service réseau international

Nicolas Sennequier

Directeur de la prospective et des systèmes d'information

Mostafa Ezzahoui

Directeur du département des systèmes d'information

Nicolas Sennequier

Responsable du service prospective (par intérim)

Thierry Montero

Directeur des ressources humaines et du développement social

Philippe Hupel

Responsable du service développement RH

Françoise Dol

Responsable du service administration et rémunération

◆ 709

NOMBRE DE COLLABORATEURS À FIN 2017

Florence Galtier

Directrice juridique et financière

Lucile Prévot

Directrice du département finances et support

Laurent Mlatier

Responsable du service contentieux

Daphné De Beco

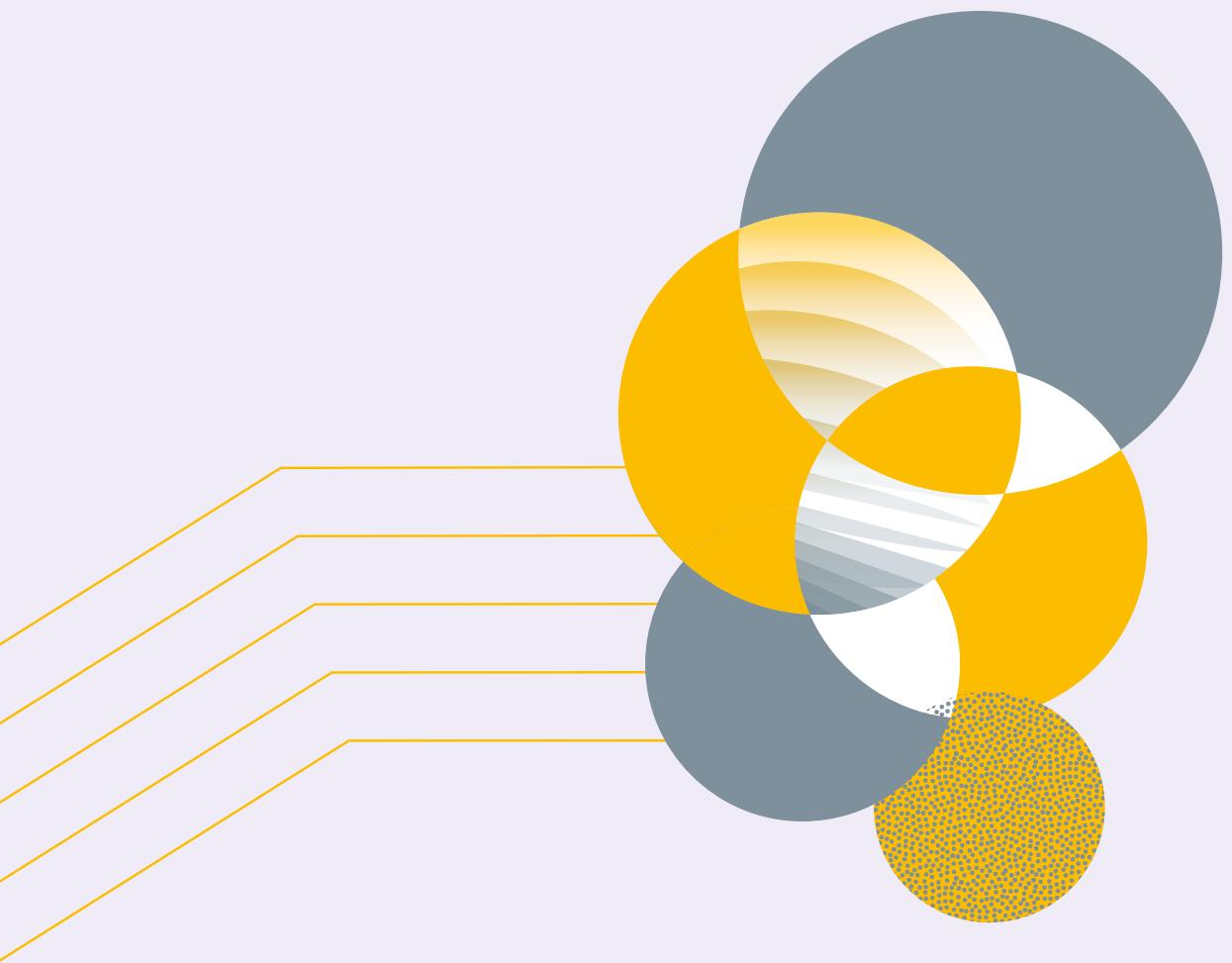
Responsable du service juridique et international

MISSION 2

Garantir votre
capital immatériel

VOS IDÉES
SONT
PRÉCIEUSES.





NOUS LES
TRANSFORMONS
EN VALEURS.

OPTIMISER LA VALEUR DES INNOVATIONS

Notre économie s'articule désormais autour du savoir et de la connaissance.

La création de valeur résulte alors d'une nouvelle proposition, celle des actifs immatériels et de leurs interactions.

La capacité d'innover, d'attirer des talents, de fidéliser ses clients sont autant d'enjeux pour conserver un avantage concurrentiel et pérenniser son activité. Dans ce contexte, les titres de propriété industrielle représentent des éléments fondamentaux et structurants du capital de l'entreprise.



2 ☺



1 ☺

LE GRANIT DE BRETAGNE ET LA PORCELAINE DE LIMOGES HOMOLOGUÉS

Le 20 janvier, le « granit de Bretagne » a été la deuxième indication géographique à être homologuée par l'INPI, après le « siège de Liffol ». Le 1^{er} décembre, c'était à la « porcelaine de Limoges » de recevoir son homologation. Celle-ci concerne tout type de produits en porcelaine manufacturée, décorée ou non, dont les étapes de production sont réalisées en Haute-Vienne et respectent un cahier des charges précis (fabrication du blanc, coulage, estampage, etc.).

Signe officiel de qualité et d'origine, l'indication géographique assure aux consommateurs l'authenticité des produits qu'ils achètent. Elle permet aussi aux artisans et entreprises de valoriser leurs produits et de protéger leur savoir-faire face à la concurrence déloyale et la contrefaçon.

Depuis son lancement en 2016, l'INPI a comptabilisé dix dépôts de demande d'homologation.



1 ☺ L'œuvre L'Alignement du XXI^e siècle d'Aurélie Nemours, composée de 72 colonnes de granit de Bretagne 2 ☺ Porcelaine de Limoges gravée



LA BASE MARQUES S'ENRICHIT

Depuis septembre, la base propose une nouvelle information relative à la typologie des marques françaises. Celles-ci peuvent être verbales, figuratives, semi-figuratives, tridimensionnelles ou sous forme d'hologramme. Cette typologie a été attribuée automatiquement et selon des règles spécifiques aux 2,6 millions de marques concernées.

Concernant les marques européennes, un nouveau règlement, applicable depuis le 1^{er} octobre, supprime notamment l'exigence de représentation graphique pour les marques déposées à l'EUIPO. Il est donc maintenant possible de les consulter sous format sonore et vidéo.

L'INPI COPILOTE SUR LA RECHERCHE VISUELLE MONDIALE DE LOGOS

La base de données mondiale sur les marques gérée par l'EUIPO, TMView, offre désormais un outil de recherche visuelle en version bêta sur les logos de marques françaises, anglaises et les marques de l'Union européenne. Ce projet a été mené avec l'INPI et l'UKIPO, tous deux offices pilotes, dans le cadre du Fonds de coopération de l'EUIPO. L'Institut avait intégré la base en 2011 et met aujourd'hui à disposition 2,6 millions de marques françaises, le plaçant comme le fonds le plus important des offices européens.



BOURSE BREVETS : LA CESSION / ACQUISITION DE LICENCE SIMPLIFIÉE

Lancée en juin, la bourse Brevets s'adresse aux entreprises et détenteurs de brevets et concerne les brevets français délivrés et en vigueur. En mettant à disposition les données bibliographiques ainsi que des informations sur les types de licences souhaitées, la bourse répond à une triple vocation :

- permettre aux inventeurs de proposer à la licence des brevets dont ils sont titulaires ;
- identifier les brevets proposés à la licence ;
- faciliter la mise en contact entre titulaires du brevet et industriels.

Fin 2017, près de 70 brevets étaient ouverts à la licence.

DE PLUS EN PLUS D'ENTREPRISES DÉPOSANTES

Chaque année, l'INPI publie l'étude « Entreprises privées déposantes de brevets ». Parue le 15 décembre, l'étude montre que les PME sont à l'origine de 2 530 demandes de brevets publiées en France en 2016, soit 21,2 % des brevets. Un chiffre en augmentation de 6,9 % depuis 2012. Preuve que les entreprises ont compris que le brevet les protège, mais valorise aussi leur potentiel de R&D et d'innovation, notamment aux yeux des investisseurs.

QUELQUES-UNES DE NOS INTERVENTIONS EN 2017

- Séminaire « Directeur Propriété industrielle : stratège ou hyper-technicien ? », Premier Cercle, Paris
- Brexit and the Unified Patent Court, Centre for Commercial Law Studies, Paris
- Global Technology Impact Forum, LESI International Conférence, Paris
- IPforBusiness Training, OEB et European IPR Helpdesk, Lille

FAIRE RAYONNER L'INNOVATION DANS LE MONDE

Présent dans onze zones stratégiques à travers le monde, l'INPI déploie un important dispositif de coopérations avec ses homologues à l'international, offices nationaux et régionaux. L'harmonisation du droit, l'échange de bonnes pratiques ainsi que la sensibilisation et la formation à la PI sont au cœur de ces accords.



UNE COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LES HOMOLOGUES ÉTRANGERS

Lors des assemblées générales de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle d'octobre, l'INPI a signé avec les offices du Mexique, du Canada, de la Colombie et du Chili plusieurs accords de coopération. Consacrés à la promotion de la propriété industrielle, ces accords prévoient échanges d'experts, programmes de formation et accompagnement des entreprises. Ces rendez-vous ont aussi été l'occasion pour l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'OMPI et l'INPI de signifier, à travers la signature d'un mémorandum d'entente, leur volonté de coopérer dans le cadre de la formation au droit de la PI. Ce mémorandum a notamment pour objectif d'enrichir la coopération Sud-Sud et d'étendre la formation au plus grand nombre de pays en voie de développement.

UN ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE L'INPI ET L'OEB

L'INPI et l'OEB ont renforcé leur collaboration avec la signature en décembre d'un accord de coopération bilatérale. Signé pour une période de trois ans, cet accord établit un cadre de collaboration dans des domaines tels que les projets informatiques, la formation et les manifestations, l'échange de bonnes pratiques en matière d'examen de brevets, la sensibilisation au système des brevets.

UNE COOPÉRATION INSTITUTIONNALISÉE ENTRE L'EUIPO ET LES OFFICES NATIONAUX

Dans le cadre de la réforme européenne du Paquet Marques, la coopération entre l'EUIPO et les offices nationaux de PI a été institutionnalisée dans les textes européens afin de promouvoir la convergence des pratiques et des outils IT entre les offices.

Dans le cadre de la convention de coopération signée en 2017 qui unit l'INPI et l'EUIPO, l'Institut a activement participé aux activités de coopération du réseau européen des marques, dessins et modèles (amélioration des outils TMview, Designview, maintenance de TM Class), aux projets de convergence des pratiques entre offices (notamment « Communication commune sur la représentation de nouveaux types de marques ») et à l'alimentation de la base de données de jurisprudence « E-search case law ».

DES LIENS RENFORCÉS AVEC ISRAËL EN MATIÈRE DE PI

Le 7 mars s'est tenue la première commission mixte entre l'INPI et l'Office des brevets israélien. Cette rencontre entre Romain Soubeyran et son homologue Asa Kling a été l'occasion d'échanger sur les pratiques en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles. Cette commission a permis de dégager des pistes prioritaires de coopération, de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises, notamment des start-up, et de formations.

NOS RENDEZ-VOUS À L'INTERNATIONAL

→ International Conference on Protection of Intellectual Property & Enforcement, CCI IPR, New Delhi

→ Intellectual Property, IP, Crime Conference in Middle East and North Africa, EIPA, Dubaï

→ Séminaire « Révolution numérique : innover, entreprendre, valoriser et partager », JISR, Alger

TRANSFERT DE CONNAISSANCES AVEC LES PAYS DU GOLFE

En collaboration avec le centre de formation à la propriété intellectuelle des pays du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar), l'INPI a organisé des formations à destination d'examinateurs, de spécialistes PI et de magistrats de ces pays. Ces formations avaient pour objectif de les former à l'ensemble des titres de propriété industrielle, notamment l'examen des brevets, afin de faciliter l'enregistrement des droits des entreprises françaises. Les formations ont eu lieu à Koweït en mars et à Paris en octobre.

PARTENAIRE DE LA FRENCH TOUCH CONFERENCE

Les 27 et 28 juin, l'INPI participait à New York à la quatrième édition de la French Touch Conference, dont l'objectif est de valoriser outre-Atlantique les plus beaux succès de l'innovation « à la française ». L'événement se veut également être un moment privilégié de mise en relation entre jeunes entreprises et business angels ou fonds d'investissement français et américains afin de favoriser des opportunités d'affaires. L'Institut a accompagné deux start-up : Secure-IC, qui propose des solutions pour sécuriser les objets connectés et systèmes électroniques, et Paint Up, une start-up qui conçoit et fabrique des robots de traitement de façades.

UNE LUTTE AFFIRMÉE CONTRE LA CONTREFAÇON

La contrefaçon est une atteinte aux droits de propriété industrielle. En France, l'INPI, le Comité national anti-contrefaçon (CNAC) et les professionnels, de tous les secteurs d'activité, du public et du privé, s'allient pour faire reculer ce fléau mondial.

DES SÉANCES DE SENSIBILISATION POUR DIRIGEANTS DANS TOUTE LA FRANCE

Dans le cadre du programme national mené par le ministère de l'Économie et des Finances, des sessions de sensibilisation à la lutte contre la contrefaçon se sont tenues tout au long de l'année à Bordeaux, Paris, Rennes, Toulouse et Tours. Regroupant tous les acteurs de la lutte contre la contrefaçon (DGE, DIRECCTE, DGDDI, DGCCRF, UNIFAB, CNCPI, etc.), ces sensibilisations ont permis aux dirigeants d'entreprises de prendre conscience de l'importance d'une stratégie de propriété intellectuelle et de lutte contre la contrefaçon, et de s'informer sur les mesures de protection juridique et technique existantes.



UNE VASTE CAMPAGNE ESTIVALE SUR LE THÈME DES VACANCES

Le partenariat de l'INPI avec l'UNIFAB, le CNAC, la Douane et la Gendarmerie a une nouvelle fois permis de lancer une vaste campagne de sensibilisation des consommateurs aux effets et conséquences de la contrefaçon sous le slogan « Ne nous faites pas des vacances en toc ». Les habitants et vacanciers des villes particulièrement impliquées dans la promotion de la création, de l'innovation et de l'authenticité (Bandol, Biarritz, Nice, etc.) ont été les premiers sensibilisés. Une campagne d'affichage menée en partenariat avec JCDecaux a également été mise en place sur plus de 300 espaces publicitaires dans Paris.



DE CONTREFAÇONS ONT ÉTÉ INTERCEPTÉS EN 2017 PAR LES SERVICES DOUANIERS FRANÇAIS

RENCONTRES ET ÉCHANGES POUR UNE MEILLEURE COOPÉRATION FRANCE-COLOMBIE

Des experts du CNAC et de l'IRCAM sont intervenus lors d'actions de sensibilisation et d'échanges sur la lutte contre la contrefaçon et la contrebande en Colombie. Ils ont aussi rencontré les autorités colombiennes en marge de ces rencontres pour formuler des axes de coopération. Organisés par l'ambassade de France à Bogota dans le cadre de l'Année France-Colombie 2017, ces événements ont réuni plus d'une centaine d'institutionnels, entreprises, juges et avocats. Leur organisation a permis de renforcer les synergies, notamment entre les services de l'ambassade, la conseillère régionale INPI basée à São Paulo, la police fiscale et douanière de Colombie et l'université militaire de Nueva Granada.



 400

DES APPELS REÇUS
PAR INPI DIRECT CHAQUE
MOIS CONCERNANT
LA CONTREFACON

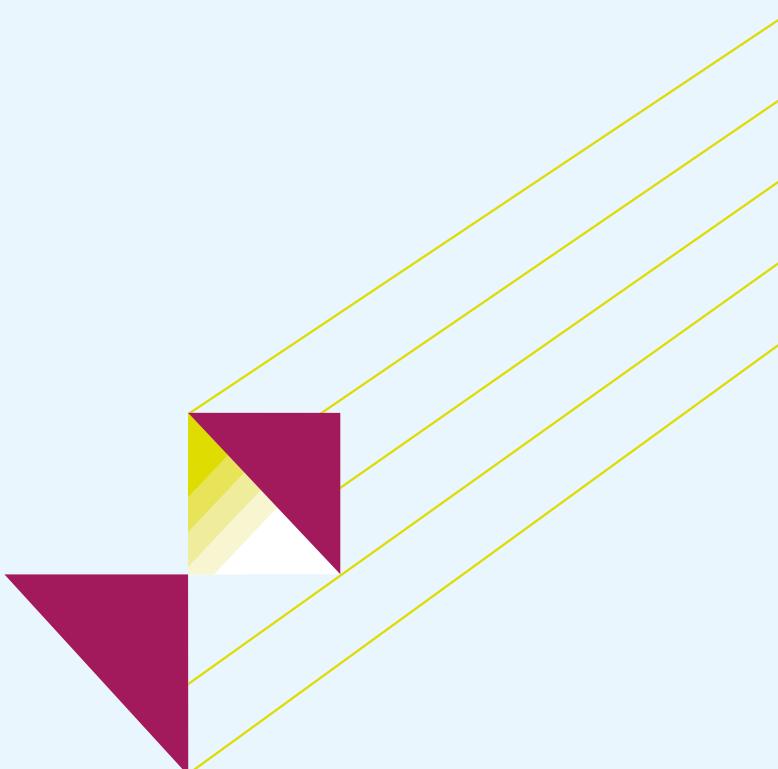
LE SUJET DE LA CROISSANCE AU FORUM EUROPÉEN DE LA PI

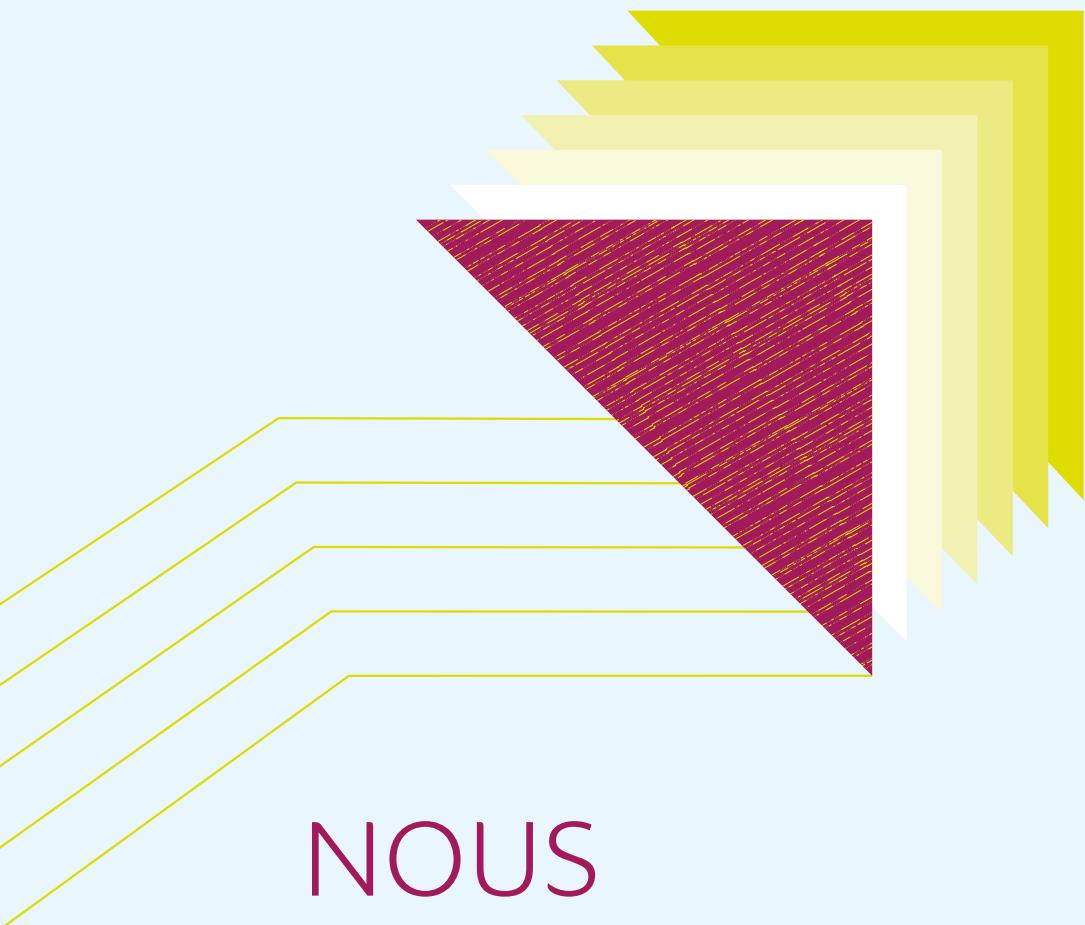
Les 9 et 10 mars 2017 s'est tenu le Forum européen de la propriété intellectuelle (FEPI) organisé par l'UNIFAB. Un rendez-vous qui a réuni juristes, avocats, professionnels de la PI et dirigeants d'entreprises. Son thème, « La croissance a besoin de la propriété intellectuelle », a donné lieu à de nombreux échanges et tables rondes, notamment sur les nouvelles formes de contrefaçon et la cybercriminalité. Révélant une hausse du nombre de saisies depuis 1994, les experts ont rapporté que les produits contrefaisants qui concernaient jusqu'alors le secteur du luxe envahissaient maintenant celui de la consommation courante. Ils ont également montré la diversité et la multiplicité des formes prises par la contrefaçon (transit, zone de libre échange, envoi par petits colis, utilisation et généralisation de l'anonymat par les contrefacteurs, mise en cause des avocats défendeurs des titulaires de droits, détournement des tendances du web, etc.).

MISSION 3

Accélérer
votre business

VOUS
AVEZ LA
DIRECTION.





NOUS
AJOUTONS
LA VITESSE.

DÉPLOYER LA VALEUR

Source d'intelligence économique, l'INPI s'emploie, au sein d'un continuum vertueux, à favoriser l'émergence d'idées nouvelles et leur transformation en objets concrets, protégés, prêts à rencontrer leurs marchés.



Ouvertes, libres, transformables par tous, les données exclusives dont dispose l'INPI permettent d'imaginer de nouvelles créations et d'ouvrir de nouveaux marchés. Environnement concurrentiel, veille technologique, étude marketing, recherche de partenaires, lutte contre les contrefacteurs... Autant de domaines tactiques éclairés par l'INPI, pionnier de la mise à disposition de data B to B.

Dépositaire de toutes les données sur les brevets, les marques, les dessins et modèles et les entreprises, l'INPI répertorie, archive et diffuse au quotidien un volume colossal de données. Leurs sécurisation, conservation, exploitation et diffusion sont organisées par des documentalistes-archivistes, des informaticiens et des spécialistes des bases de données. Statisticiens, économistes, historiens, data-scientists, journalistes ou designers sont autant de métiers qui concourent parallèlement à l'analyse et la mise en valeur des millions de données sur l'innovation que génère l'INPI.

↗ REGISTRE NATIONAL DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

En 2017, l'INPI a ouvert ses données du RNCS. Ainsi, depuis mars, les comptes annuels déposés aux greffes sont accessibles gratuitement à tous. Services publics, entreprises, particuliers peuvent ainsi s'en saisir afin d'imaginer de nouveaux services, améliorer leurs activités, etc.

En mai, l'offre s'est enrichie des nouvelles inscriptions enregistrées au RNCS et transmises par les greffes : immatriculations, modifications et radiations des sociétés.

Au 31 décembre 2017, 562 licences d'exploitation ont été attribuées à 491 licenciés. Des chiffres qui montrent le vif intérêt suscité par l'ouverture de cette mine d'informations.



CONCOURS SCIENCE & VIE JUNIOR

Partenaire du concours « Innovez » depuis plus de 25 ans, l'INPI accompagne chaque mois le magazine dans la sélection d'un projet. En évaluant la technicité et la nouveauté de l'invention, l'Institut accompagne les jeunes innovateurs qui font la démarche d'un dépôt de brevet ou de certificat d'utilité et les sensibilise à la PI. En 2017, c'est Thibault Devienne, 18 ans,

qui a remporté la première place grâce à son Escalib. Directement inspiré des taquets coinceurs des bateaux à voile, ce système bloque un grimpeur en retenant la corde qui ne peut glisser que dans un sens.

FORMATION INPI

Actualisant son offre de formation chaque année, l'INPI a, en 2017, rebaptisé la formation « Les essentiels de la PI » en « Comprendre la PI ». Plus interactive et ludique, cette session s'adresse à tous les publics concernés par la protection de créations. Elle propose un module d'e-learning et un atelier sur une journée. Quiz sur tablette, films, supports pédagogiques et modules envoyés en aval complètent les interventions du formateur et permettent d'aller plus loin.

CERTIFICAT ISQ OPQF

Le 10 novembre, l'INPI a obtenu le certificat de qualification professionnelle des organismes de formation (ISQ OPQF) pour ses activités de formation à la PI. Se fondant sur plusieurs critères

et s'adressant à toute structure exerçant une activité de formation professionnelle continue, cette qualification figure sur la liste des certifications et labels de qualité du CNEFOP. La déclaration Datadock de l'INPI ayant été validée, l'INPI est désormais référençable auprès des financeurs de la formation professionnelle.

DES VIDÉOS POUR AVOIR LE DÉCLIC PI

L'Institut a réalisé en 2017 cinq vidéos à destination du grand public pour faire adopter les bons réflexes en matière de propriété intellectuelle. Crées à partir d'exemples concrets du quotidien, ces vidéos ont pour thème les enjeux de la PI, les titres de la PI et leur valorisation.

DONNÉES LIBÉRÉES

Depuis le 1^{er} octobre 2014, l'INPI référence sur le site gouvernemental data.gouv.fr les données relatives à 4,2 millions de titres de propriété industrielle produites par l'Institut, ainsi que des statistiques issues de ses études. L'INPI a été l'un des premiers organismes publics à rendre accessibles à tous et gratuitement ses données brutes en format ouvert pour permettre recherches, veilles et réutilisations des data par des tiers.

Au 31 décembre 2017, 255 licences ont été octroyées à 167 licenciés. 43 % concernent les marques, 33 % les brevets, 11 % les dessins et modèles et 13 % la jurisprudence.

HACKATHON « PI LEGALTECH »

En mai 2017, l'INPI a organisé avec Questel le hackathon « PI LegalTech ». Organisé autour de la thématique « Comment rendre mieux accessible la propriété intellectuelle aux TPE/PME ? », l'événement a rassemblé collaborateurs de l'INPI, avocats, conseils en PI, entrepreneurs, chercheurs, étudiants, etc. Durant la journée, tous les participants ont pu concevoir des projets novateurs facilitant le travail des acteurs concernés par les problématiques de protection et de valorisation des actifs immatériels.



L'INPI PRÉSENT À STATION F, LE PREMIER CAMPUS DÉDIÉ AUX START-UP

Chaque semaine, des permanences ont lieu au French Tech Central, le hub des services publics à Station F. Ces rendez-vous sont pour l'Institut l'occasion d'apporter des réponses aux problématiques liées à la stratégie de PI. Depuis le lancement, en septembre, une cinquantaine de start-up issues de domaines d'activités variés ont ainsi été accompagnées par l'INPI.

LES SERVICES INPI ET LA PI AUX CÔTÉS DES START-UP À VIVA TECHNOLOGY

Lors de la deuxième édition de Viva Technology, le salon mondial des innovations qui s'est tenu à Paris en juin et dont l'INPI est partenaire, l'Institut a présenté sa gamme de services à destination des innovateurs et créateurs d'entreprise. De nombreux ateliers ont aussi permis aux experts et à huit start-up de témoigner de l'accompagnement de l'INPI et de leur expérience en matière de propriété intellectuelle.

L'INPI réinvestit chaque année environ 20 % de son chiffre d'affaires dans l'accompagnement des entreprises, notamment primo-innovantes.

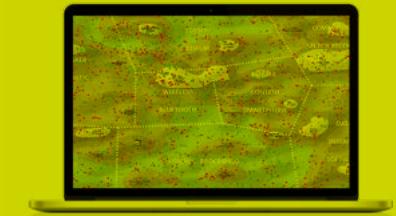
Parmi elles, Damae Medical, née d'un transfert entre le CNRS et une jeune entreprise. L'événement a également mis à l'honneur six start-up ayant recours aux bases de données accessibles librement depuis le site de l'INPI, dont Timbuktoo. Cette agence de création de marques s'appuie en effet sur l'open data de l'INPI, en particulier sur les flux relatifs aux marques déposées et aux registres d'entreprises, afin d'offrir une plateforme participative de création de noms de marques. Autant d'exemples qui illustrent l'importance des stratégies et des outils de propriété intellectuelle dans l'économie innovante.





Coaching INPI est un accompagnement personnalisé visant à aider les entrepreneurs à valoriser leur potentiel de croissance et à les rendre pleinement acteurs de leur stratégie d'innovation. Il s'appuie sur une gamme de produits activables en fonction de la maturité de l'entreprise dans son rapport à l'innovation :

- **Prédiagnostic PI** permet de réaliser un état des lieux du potentiel d'innovation, fixer un objectif personnalisé et un plan d'actions, tout en identifiant les ressources nécessaires et / ou disponibles.
- **Pass PI** accélère et facilite l'accès à l'innovation et offre aux entreprises une aide financière leur permettant de consolider leur démarche de PI : export, contrats, recherches d'antériorité, etc.
- **Master Class PI** est un accompagnement de six mois décliné en ateliers collectifs et individuels privilégiant la modélisation par échanges d'expérience et mise en pratique des apports des experts. Les chefs d'entreprises se familiarisent de façon plus pointue avec les outils PI, optimisent leur stratégie et leur management de l'innovation au sein de leur entreprise.



CARTOGRAPHIE DES INVENTIONS

Lancée en juin, la cartographie des inventions brevetées est un outil puissant mis à disposition des start-up et PME innovantes. Véritable carte d'état-major du décideur, elle rend immédiatement visibles les tendances R&D et les stratégies d'innovation dans un domaine donné, au niveau national ou mondial. Concurrents, sujets encombrés, opportunités de développement, de collaboration, recherche publique... Les lectures et donc les exploitations sont multiples. L'accès à cette carte dynamique est couplé à l'analyse d'un expert en PI. Une nouvelle facette du Coaching INPI, pour l'accompagnement des innovateurs dans leur stratégie d'innovation.



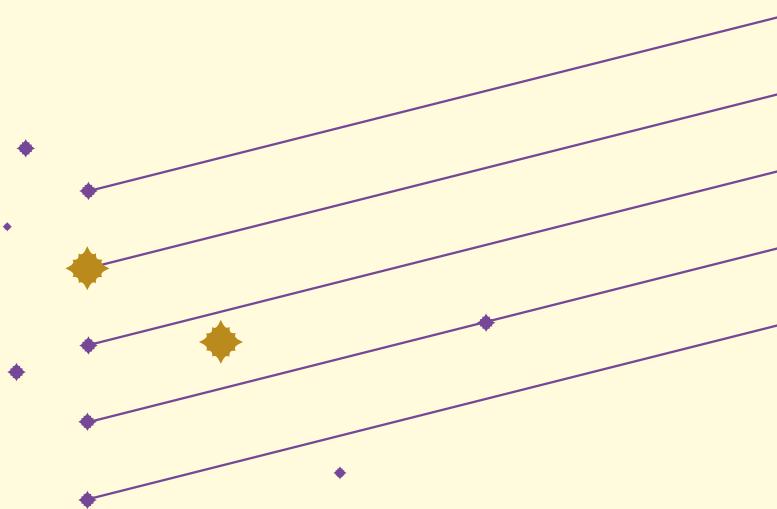
FONDASOL NOUS PARLE DE SA MASTER CLASS PI

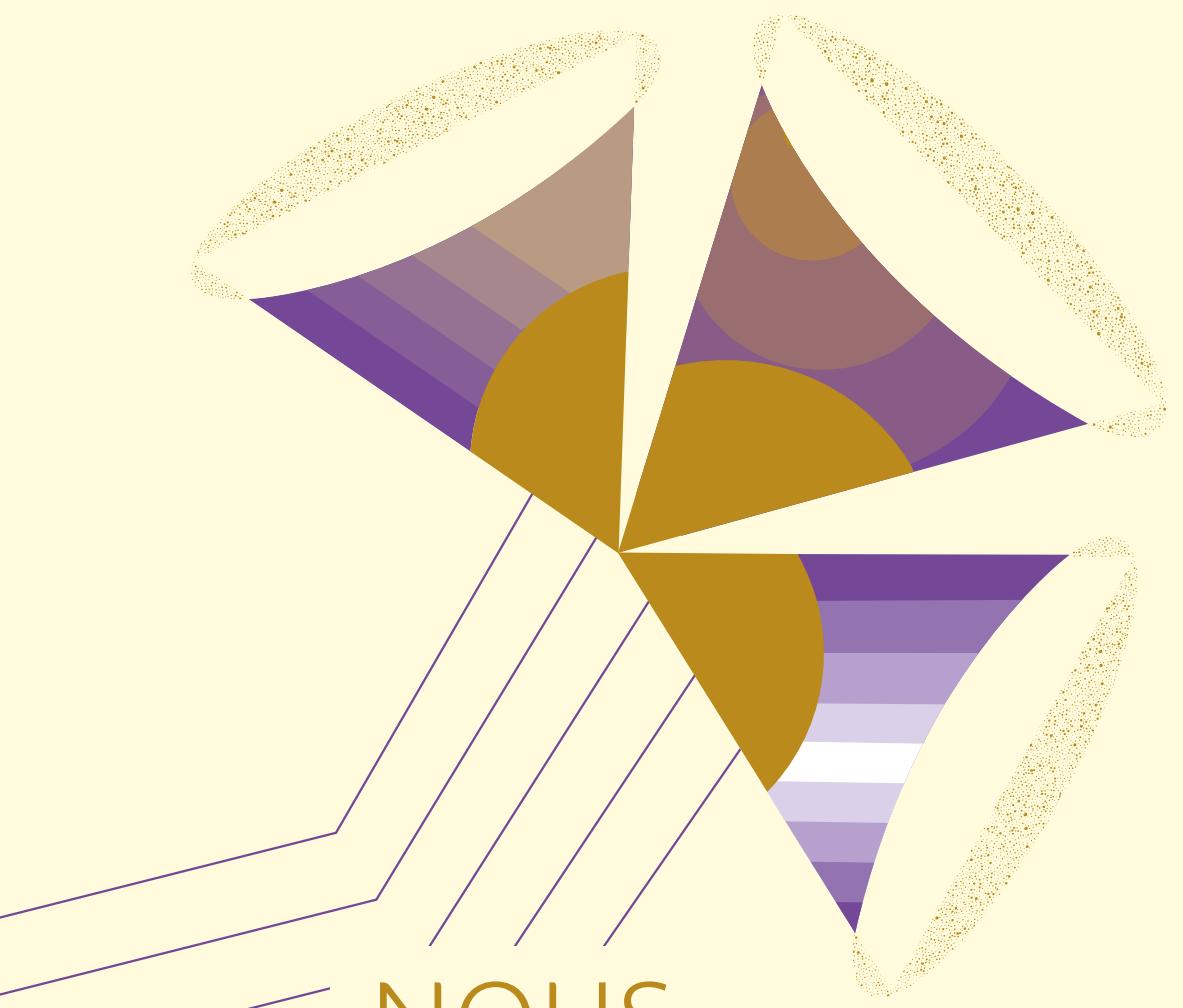
Créé en 1958, le bureau d'études géotechniques Fondasol est l'un des principaux acteurs du marché de la géotechnique en France. Le secteur est peu innovant, mais l'entreprise souhaite évoluer et sollicite l'accompagnement de l'INPI. Déclinée en modules, la formation donne à Fondasol des connaissances juridiques liées à l'innovation et lui a permis de s'interroger sur ses pratiques. « Nous faisions de la R&D et développions nos propres outils de mesure, mais sans le souci de fixer les innovations apportées. Et très souvent, les accords avec nos partenaires étaient oraux. La formation avait donc pour objectif de nous permettre de formaliser l'ensemble de ces procédures », explique Michel Rispal, responsable R&D. Depuis, un premier brevet a été déposé pour un pressiomètre autoforeur et l'entreprise a régulièrement recours à l'enveloppe Soleau et aux contrats de collaboration.

MISSION 4

Révéler
les innovateurs

VOTRE
INNOVATION
EST
BRILLANTE.





NOUS
VOUS
METTONS
EN LUMIÈRE.

TRANSFORMER LE POTENTIEL EN SUCCÈS

Tout au long de l'année, l'INPI attribue le label Talents INPI pour distinguer une sélection d'entreprises prometteuses en création, innovation, développement, international... Grâce à l'accompagnement sur la durée des PME et centres de recherches, l'Institut détecte, sur tout le territoire français, les pépites dont le potentiel ne demande qu'à s'amplifier.

Une fois reconnues comme Talents, les entreprises rejoignent le Club Talents de l'INPI. En entrant dans cette communauté d'entreprises prometteuses, elles développent ainsi leur réseau, partagent leurs expériences de la pratique de la propriété industrielle à l'occasion d'évènements régionaux ou nationaux organisés par l'Institut, deviennent destinataires d'informations leur permettant d'enrichir leurs connaissances en propriété industrielle, etc. En 2017, 55 nouvelles entreprises ont rejoint cette communauté qui compte désormais 352 PME.

QUELQUES TALENTS LABELLISÉS EN 2017

Festilight Illuminations Talent INPI Grand Est



Spécialiste des décos lumineuses, Festilight Illuminations diffuse la magie de Noël à travers les plus beaux sites de France et à l'étranger. Depuis près de 20 ans, l'entreprise recherche en permanence des solutions techniques alliant esthétisme et performance tout en gardant à l'esprit les contraintes budgétaires et environnementales des communes.

My-Serious-Game Talent INPI Centre Val de Loire



Leader de son marché, My-Serious-Game propose une offre de formations digitales sur mesure, haut de gamme et clé en main. En complément de son activité de conseil et d'architecture de programmes de formation, elle propose des solutions innovantes et créatives : e-learning, serious game, web series, BD interactives, collaborative training, présentiel, réalité virtuelle et augmentée, etc.


Greenerwave
Talent INPI PACA


Fondée en 2015, cette start-up a développé une technologie innovante révolutionnant l'industrie des télécommunications. Sa spécificité ? Augmenter la réceptivité et l'amplitude des ondes Wi-Fi à l'intérieur de bâtiments, récupérer et recycler les ondes électromagnétiques en les redirigeant vers l'antenne d'un terminal. Une solution mobile et intelligente qui permet à tout usager d'augmenter de 4 à 16 fois sa connexion et de la stabiliser de façon pérenne en très haut débit.


Laporte
Talent INPI PACA


Créée en 1927, Laporte fait aujourd'hui partie de l'histoire du ball-trap. Grand passionné de chasse, son fondateur, Émile Laporte, avait mis au point un lanceur à main qui permettrait de s'entraîner pendant les périodes de fermeture de la chasse. 90 ans plus tard, l'entreprise est présente sur les cinq continents et continue d'innover avec de nouveaux modèles, des cibles en matériaux biodégradables, etc.

43
43

Haffner Energy
Talent INPI Grand Est


Acteur incontournable à l'international dans le développement de la transition énergétique, Haffner Energy possède 15 familles de brevets. Basées sur les équipements et procédés relatifs à la transition et à l'efficacité énergétique, ainsi que sur la valorisation des énergies renouvelables, ses innovations apportent des réponses inédites au séchage industriel, à la combustion d'entrants organiques solides et à la production de gaz de synthèse, notamment de l'hydrogène.



TRANSFORMER
L'EXEMPLARITÉ
EN CULTURE

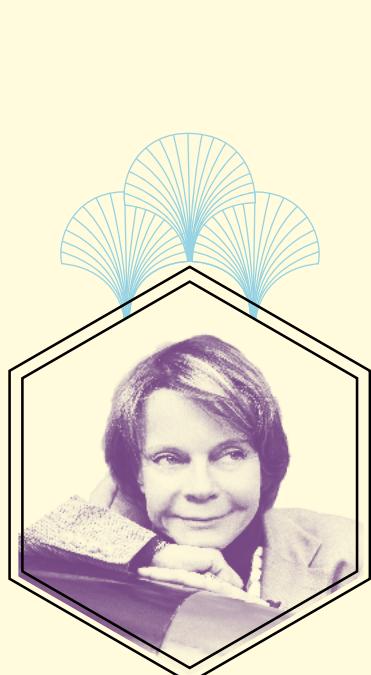
Sacrés
FRANÇAIS!

Chaque année depuis 1991, un jury national récompense PME et laboratoires de recherche pour l'exemplarité de leur stratégie d'innovation. De par la diversité des secteurs, des domaines, des histoires, des business models et des régions représentées, les Trophées INPI incitent à une véritable culture de l'innovation, partagée, permanente et durable.



En 2017, les Trophées de l'INPI ont célébré ce qui caractérise l'innovation « à la française ». Avec « Sacrés Français ! », la Maison des innovateurs a salué ce « je-ne-sais-quoi » qui rend notre créativité si unique, si singulière.

L'événement, qui s'est tenu à la Gaîté Lyrique, a également invité les participants à s'immerger dans l'atelier de l'inventeur Clément Ader en prenant les commandes d'Éole, une expérience de réalité virtuelle réalisée par l'Institut.



« JE VIENS D'UN MILIEU
OÙ L'INNOVATION EST VITALE
ET FULGURANTE, C'EST POURQUOI
J'AI ÉTÉ RAVIE ET FIÈRE DE PRÉSIDER
LES TROPHÉES INPI. »

◇ LA PRÉSIDENTE,
UNE « SACRÉE FRANÇAISE ! »

Plus jeune pilote de France à l'âge de 17 ans, détentrice de dix titres de championne de France de voltige et de deux de championne du monde, première femme à diriger le Musée de l'Air et de l'Espace de Paris-Le Bourget et première femme à diriger l'Aéro-Club de France, Catherine Maunoury nous a fait l'honneur d'être la présidente du jury des Trophées INPI 2017.



La PME innove sur la fabrication de tissus biologiques par impression 3D. Du fait du caractère unique de sa technologie, la propriété intellectuelle est fondamentale pour Poietis qui mène une politique systématique de dépôts de brevets.

CRÉATION 2014 22 SALARIÉS
CA 361 K€ 7 BREVETS
3 MARQUES



La PME déploie depuis des décennies une large gamme de cadeaux de naissance et jouets pour enfants. Moulin Roty, c'est un univers créatif unique, sans cesse renouvelé mais surtout protégé, notamment par le dépôt de noms des collections ou des modèles originaux.

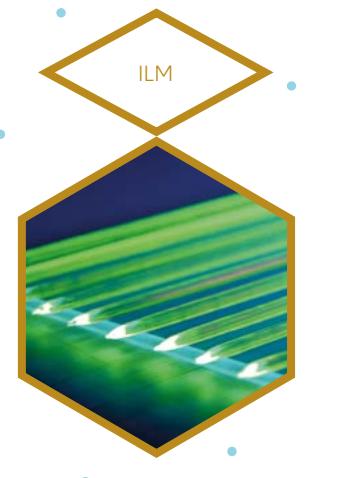
CRÉATION 1972 45 SALARIÉS
20 MARQUES
70 DESSINS ET MODÈLES





La start-up parisienne fabrique des sièges d'avion ultra-légers, fruits d'une démarche d'innovation globale incluant à la fois le design, la technique et les processus de fabrication. Leur production locale et leur exportation mondiale nécessitent la protection de leurs nombreuses innovations.

CRÉATION 2011 21 SALARIÉS
CA 3 000 K€ 6 MARQUES
18 BREVETS



Unité mixte de recherche en physique et physico-chimie rattachée à l'Université Claude Bernard Lyon 1 et au CNRS, l'ILM (Institut Lumière Matière) travaille la synthèse et la caractérisation de la matière. Avec en moyenne cinq ou six dépôts de brevets par an, le centre mène une politique de propriété industrielle très offensive.

CRÉATION 2013 292 COLLABORATEURS
46 FAMILLES DE DEMANDES DE BREVETS DEPUIS 2007
9 LICENCES CONCÉDÉES
6 START-UP CRÉÉES



TRANSFORMER NOTRE PATRIMOINE EN RICHESSE

Les Trésors INPI consacrent les inventeurs qui ont fait de l'esprit créatif français une richesse patrimoniale inestimable. Pour le monde entier, la France a inventé la tour Eiffel, le cinéma, l'automobile, la carte à puce... Elle a aussi inventé un mode de pensée, un style de vie, une vision du monde. Les brevets, marques, dessins et modèles qui en découlent représentent plus qu'un patrimoine industriel. Ce fonds unique d'archives raconte l'histoire de l'innovation depuis la Révolution française. Une mémoire vibrante de parcours exceptionnels, témoignages du génie français, qui s'imposent en exemples à tous ceux qui veulent imaginer demain.

Nos Trésors au secours des conservateurs de musée : la lampe d'Argand

Parmi les objets que le Musée des Arts et Métiers conserve dans ses réserves, il en était un que les conservateurs avaient du mal à identifier. La gravure du nom de l'inventeur a permis de remonter jusqu'au dépôt d'un brevet d'invention par Aimé Argand en 1802 et qui concernait des « appareils propres à l'éclairage des villes ». Restauré, ce modèle intégrera en 2018 l'exposition permanente du musée.

L'INPI s'envole à New York avec Louis Vuitton

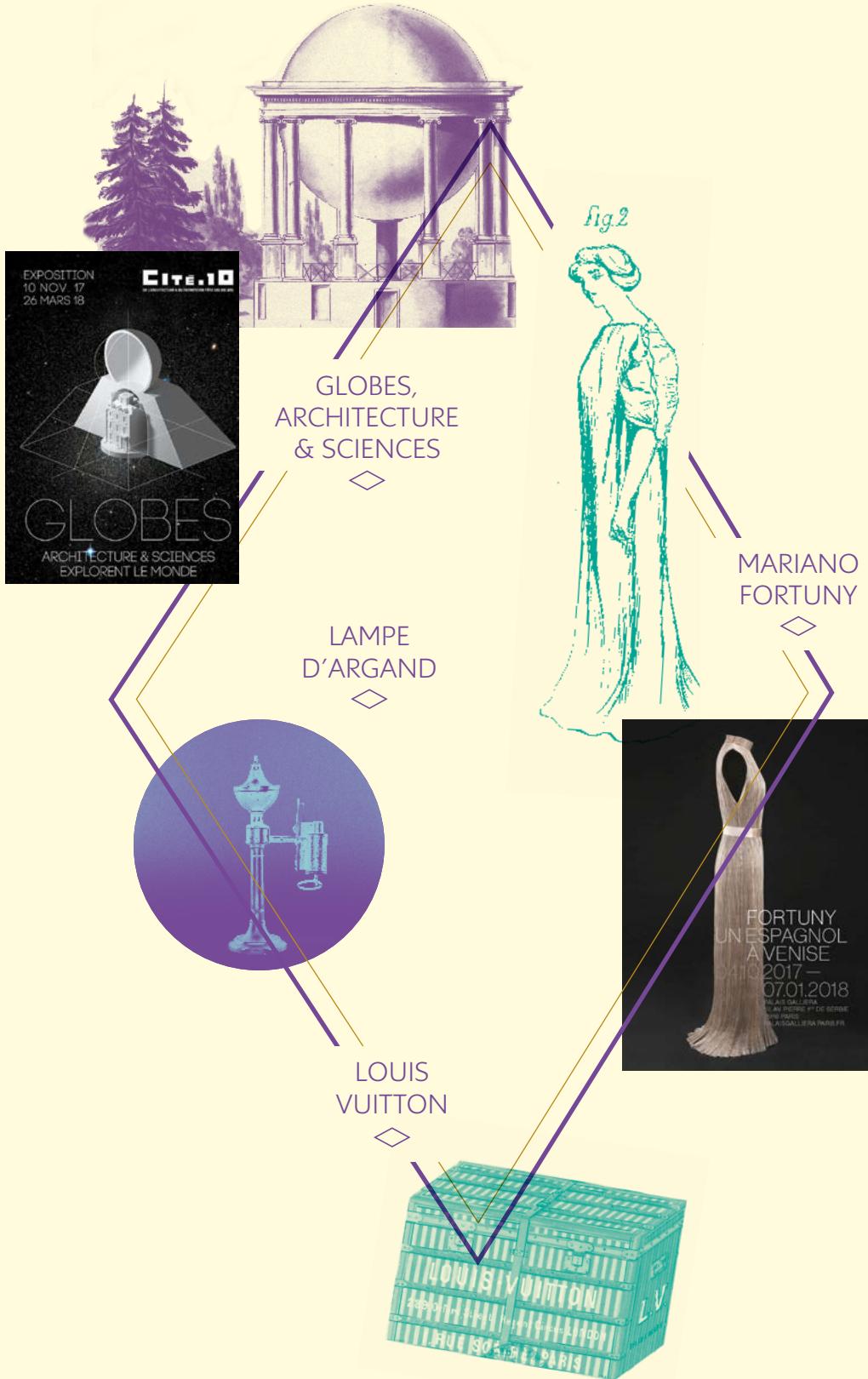
Poursuivant son itinérance, l'exposition « Volez, Voguez, Voyagez » de Louis Vuitton a posé ses bagages à New York depuis le 27 octobre 2017. Présentant des objets et documents issus du patrimoine Vuitton ainsi qu'une sélection de pièces prêtées par l'INPI, le Palais Galliera ou encore le Musée de la Mode de la Ville de Paris, l'exposition retrace l'aventure de la Maison Vuitton de 1854 à nos jours.

L'INPI s'expose avec Mariano Fortuny au Palais Galliera

En 2017, le Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris, a consacré une exposition à Mariano Fortuny. Cette rétrospective a mis en scène les plus emblématiques des créations de l'artiste espagnol ainsi que les originaux des publications des brevets qu'il a déposés. Des Trésors précieusement conservés à l'INPI et prêtés pour l'occasion.

Une histoire du monde

De novembre 2017 à mars 2018, la Cité de l'architecture et du patrimoine a organisé l'exposition « Globes, Architecture et Sciences explorent le monde ». Les 90 projets exposés ont montré l'inventivité des ingénieurs, artistes, architectes et géographes pour comprendre et imaginer le monde terrestre et céleste. L'INPI a participé à l'événement en prêtant notamment le brevet du géorama déposé en 1825 par Charles-Antoine Paul de Langlard.



REMERCIEMENTS

L'INPI remercie les marques et les innovateurs cités pour leur aimable autorisation à publier des reproductions de leurs innovations et à utiliser les noms des produits qui illustrent ce rapport annuel.

CRÉDITS

Page 5 : **Éric Flogny**

Page 28 : **Aurélie Nemours,
Bernardaud**

Page 37 : **Science & Vie Junior**

Pages 38, 39 : **Patrick
Tourneboeuf,
Jean-Marie Cras,
Fondasol**

Pages 42, 43 : **Festilight
Illuminations,
My-Serious-Game,
Greenerwave,
Laporte,
Haffner Energy**

Pages 44, 45 : **Franco P. Tettamanti,
Jean-Marie Cras**

Pages 46, 47 : **Poietis, Moulin-Roty,
Expliseat, ILM**

Page 49 : **Cité de l'architecture
et du patrimoine,
Géorama,
Mariano Fortuny,
Palais Galliera,
Lampe d'Argand,
Louis Vuitton**

Conception et illustrations
Agence Secrète
Imprimeur
Sprenger

www.inpi.fr
15, rue des Minimes
92400 Courbevoie

Suivez INPI France
sur les réseaux sociaux



RAPPORT
ANNUEL

2017

